

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHALON SUR SAONE - 7102 - Documents  
comptables (B-S) - Dépôt le 04/11/2024 - 6376 - 2023 B 00077 - 948 453 360 - AB PRESTAS



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES

Déclaration pour la période : 17/01/2023 au 31/03/2024

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° ANNEXLIB01 (applicable à compter du 31/12/2005)

Copie certifiée conforme  
à l'original

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

|                             |                  |       |                        |
|-----------------------------|------------------|-------|------------------------|
| Numéro, type et nom de voie | 14 rue du lavoir |       |                        |
| Code postal                 | 71390            | Ville | SAINT GERMAIN LES BUXY |
|                             |                  | Pays  | F                      |

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

|             |
|-------------|
| Prestations |
|-------------|

H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

|                                                               |     |
|---------------------------------------------------------------|-----|
| L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? | Oui |
| Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé                 | EBP |

## Bilan simplifié

### A - ACTIF

|                               | Brut   | Amortissements<br>Provisions | Net Exercice<br>clos en N |
|-------------------------------|--------|------------------------------|---------------------------|
| <b>2 - Actif circulant</b>    |        |                              |                           |
| Disponibilités                | 28 031 |                              | 28 031                    |
| <b>TOTAL II</b>               | 28 031 |                              | 28 031                    |
| <b>TOTAL GENERAL (I + II)</b> | 28 031 |                              | 28 031                    |

### B - PASSIF

|                                                      |       | Net Exercice<br>clos en N |
|------------------------------------------------------|-------|---------------------------|
| <b>1 - Capitaux propres</b>                          |       |                           |
| Capital social ou individuel                         |       | 1 000                     |
| Résultat de l'exercice                               |       | 15 607                    |
| <b>TOTAL I</b>                                       |       | 16 607                    |
| <b>3 - Dettes (4)</b>                                |       |                           |
| Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA) | 1 158 | 4 262                     |
| Comptes courants d'associés                          |       | 7 162                     |
| <b>TOTAL III</b>                                     |       | 11 424                    |
| <b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>                  |       | 28 031                    |

Immobilisations  
Amortissements – Plus-values – Moins-values

---

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





Relevé des provisions  
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

**III - DIVERS**

Montant de la TVA collectée

5 594

Montant de la TVA déductible sur biens et services (*sauf immobilisations*)

1 268

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/03/2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/03/2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 15607€ décide de l'imputer, pour un montant de 100€ au compte réserve légale, et le solde au compte "report à nouveau" pour un montant de 15507€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

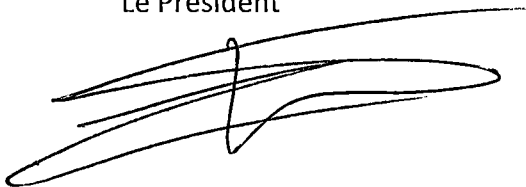
L'Assemblée Générale constate que le Président n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice écoulé, et ne percevra aucune rémunération à la même pour l'exercice à venir.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. Le Président n'a pas pris part au vote.

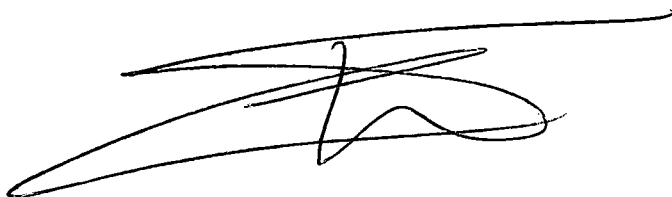
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les associés.

Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

L'Associé

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop and a long horizontal stroke.

# AB PRESTAS

Société par Actions Simplifiée  
Capital social : 1 000 €  
Siège social : 14, Rue du Lavoir  
71390 – SAINT GERMAIN LES BUXY  
RCS CHALON N° : 948453360

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le 25 septembre,  
A dix-huit heures,

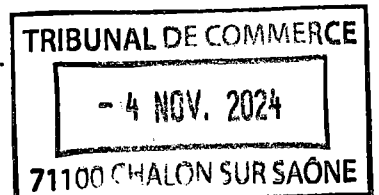
L'associé de la SAS AB Prestas s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation de la Présidence.

Seul associé de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des actions composant le capital de la Société, l'associé étant présent, il n'est pas tenu de feuille de présence.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par M. Arnaud BERTRAND, Président associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



### ORDRE DU JOUR-

Lecture du rapport de gestion établi par la présidence,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2024 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du Président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/03/2024,
- le rapport de gestion établi par la présidence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

AB  
AB